



Sous la présidence de : M. Régis DORBACH, Président

Nombre de délégués élus : 15
Nombre de délégués en exercice : 15
Nombre de délégués présents : 14

Présents : Régis DORBACH, Denis WEHR, Roland KOHN, René BREIT, Chantal LELLIG, Evelyne MELOT, Jean-Guy MAGARD, Alain JACOB, Adrien BERGER, Robert JOYEUX, André RAMPONI, Jean-Michel STREIT, Alain HUMBERT, Laurent REPPLINGER, Emilie FELTZ (procuration de Patrick GUTIERES)

Absents : Patrick GUTIERES (donne procuration à Emilie FELTZ)

26/2014 - EMPRUNT BANCAIRE

Monsieur le Président informe les membres du Conseil que, compte-tenu du budget voté et de l'état de trésorerie actuel, il serait souhaitable d'avoir recours à un prêt afin de faciliter l'exécution budgétaire.

Il propose au Conseil Syndical un prêt de 55 000€.

Il informe les membres présents que 3 banques ont été consultées.

Après délibération à l'unanimité le Conseil Syndical décide de contracter avec le CRCA aux conditions suivantes :

- Montant : 55 000,00 €
- Durée : 10 ans
- Taux : Fixe à 2,66%
- Frais : 150 €
- Remboursement : Trimestriel

Le Conseil Syndical autorise M. le Président à signer le contrat à venir ainsi que tout autre document concernant cette affaire.

27/2014 - REVALORISATION DES COMPENSATIONS FINANCIERES

Monsieur le Président rappelle aux membres du conseil les conventions signées entre le SIE du Meinsberg et :

- 1) le SMPE Kirschnaumen-Meinsberg, en date du 06/05/2004, fixant les compensations financières pour aide technique donnée par le SIE du Meinsberg et pour frais de siège ainsi que l'avenant n°1 à cette

convention, en date du 05/04/2005, fixant la compensation financière pour maintenance et assistance informatique.

- 2) la commune de Merschweiller, en date du 10/06/2008, fixant la compensation financière pour mise à disposition du véhicule du syndicat à la commune de Merschweiller

Monsieur le Président précise que, mise à part les frais de siège indexés annuellement sur l'indice du coût de la construction, les autres compensations n'ont pas été revalorisées depuis leur création.

Monsieur le Président propose les revalorisations suivantes :

- Aide technique : 2 000 € (sans changement)
- Maintenance informatique et photocopieur : 1 800 €
- Mise à disposition du véhicule : 500 €

Après délibération, le Conseil Syndical approuve cette revalorisation, demande son application à compter de 2015 et charge le Président d'établir de nouvelles conventions.

Monsieur René BREIT propose également de revoir les frais de siège à compter de 2015. Il propose la revalorisation à 2 400€/an indexé sur le coût de la construction.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Syndical accepte cette proposition et demande au Président d'établir une nouvelle convention entre le SMPE Kirschnaumen-Meinsberg et le SIE du Meinsberg.

28/2014 - DUP PERIMETRE DE PROTECTION DE LA SOURCE DE KITZING : CONVENTION D'ASSISTANCE A MAÎTRE D'OUVRAGE AVEC Moselle Agence TECHnique (MATEC)

Monsieur le Président rappelle aux membres du conseil l'arrêté préfectoral 2014-ARS/0493 du 20 mai 2014 déclarant d'utilité publique les travaux en vue de l'établissement des périmètres de protection du captage de Kitzing et de l'établissement des périmètres de protection autour de ce point d'eau.

La mise en œuvre de ces travaux nécessite l'assistance technique d'un maître d'ouvrage.

Monsieur le Président rappelle que le SIE du Meinsberg est adhérent de Moselle Agence TECHnique qui assure ces prestations d'assistance.

Après avoir pris l'attache de ce service, Monsieur le Président présente à l'assemblée la proposition pour cette prestation : coût forfaitaire de 1330,00€HT.

M. le Président précise que ce coût sera supporté pour 4/5^{ème} par la commune de Sierck-les-Bains dans le cadre de la convention de mandat signée le 06/05/2009.

Après délibération, le Conseil Syndical accepte à l'unanimité cette prestation et autorise le Président à signer la convention avec MATEC ainsi que tous documents concernant cette affaire.

29/2014 - TRANSFERT DU RESEAU AEP DU LOTISSEMENT « LES TERRASSES DE KITZING » A MERSCHWEILLER ET DU LOTISSEMENT « LES TILLEULS » A WALDWISSE

Monsieur le Président informe les membres du Conseil que les propriétaires des lotissements « LES TERRASSES DE KITZING » à Merschweiller et « LES TILLEULS » à Waldwisse ont déposé leur attestation d'achèvement de travaux.

De ce fait et après validation des modalités techniques (travaux conformes au projet, matériel et pose conformes, essais de pressions et analyses, etc ...) et administratives (remise des plans de recollement), Monsieur le Président demande aux membres du conseil de se prononcer sur le transfert au SIE du Meinsberg du réseau AEP de ce lotissements.

Toutes les conditions du transfert étant satisfaites et après délibération, le Conseil Syndical accepte le transfert du réseau AEP au SIE du Meinsberg des lotissements « LES TERRASSES DE KITZING » à Merschweiller et « LES TILLEULS » à Waldwisse à compter de la date de la présente délibération.

Monsieur le Président est autorisé à signer tous documents concernant cette affaire.

30/2014 - TAXE DE BRANCHEMENT

Monsieur le Président informe aux membres du Conseil que la taxe de branchement d'eau au montant de 1950€HT (délibération du 14/11/2011) ne correspond plus au montant facturé dans le cadre du marché à bons de commande (valeur réactualisée à 1980€HT).

Dans ce cadre, Monsieur le Président demande la revalorisation de cette taxe à 2000 €HT à compter de la présente délibération.

31/2014 - REMBOURSEMENT FRAIS DE TIMBRES

Monsieur le Président informe les membres du Conseil Syndical que des envois en recommandé avec accusé de réception ont été nécessaires aux formalités administratives dans le cadre de la DUP de la source de Kitzing. Dans un souci de simplification administratif, Mme Céline GOUSSE a pris en charge le coût de ces envois s'élevant à 64,50€ (justificatifs à l'appui).

Après délibération, le Conseil Syndical décide le remboursement de ce coût à Mme Céline GOUSSE.

DIVERS

MISE A DISPOSITION DES AGENTS COMMUNAUX

Voir avec le Maire d'Apach pour signature d'une convention et prise de délibération au prochain conseil syndical.

REFECTION DE LA PORTE DU CHÂTEAU D'EAU A GONGELFANG

Monsieur le Président informe le CS du devis concernant la réfection de la porte d'accès du château d'eau de Gongelfang de l'entreprise TTM LANG d'un montant de :

- Variante 1 : 455 €HT (réfection)
- Variante 2 : 1 395 €HT (remplacement par une nouvelle porte)

Le choix du CS se porte sur la variante 2.

RAPPEL : MANŒUVRES DES SAPEURS POMPIERS

Le Président réitère sa demande aux communes que leur chef de corps respectif prévienne Daniel CHOFFEL (06.87.55.04.27) des dates de manœuvres avec manipulations des poteaux d'incendie.

RAPPEL : DEPART DES ABONNES - VENTES IMMOBILIERES

Les Maires étant avisés en premier lieu des ventes immobilières sur leur commune (fiche de renseignements demandée par le notaire), le Président demande que le syndicat en soit informé afin de pouvoir établir les dernières factures d'eau. Ces renseignements s'appliquent

également lors de départs d'administrés (dans la mesure où les communes en ont connaissance)

Cette information permet également de recouvrer les sommes impayées auprès des notaires avant la signature de la vente.

ASSURANCE

Le Président informe le CS que de nouvelles offres ont été demandées auprès d'assureurs potentiels. Le contrat actuel avec GROUPAMA sera dénoncé début octobre.

SIG

Le Syndicat souhaite se doter d'un outil de gestion lui permettant d'optimiser l'exploitation de ses infrastructures (cartographie-implantation des réseaux-etc...).

La mise en place d'un Système d'Information Géographique (SIG) permettrait de répondre à ce besoin et aux nouvelles obligations réglementaires.

Monsieur le Président informe le CS qu'une offre a été demandée à BEPG en collaboration avec le SMPE Kirschnaumen-Meinsberg. En effet, une mutualisation de certaines prestations permettrait aux 2 syndicats de bénéficier d'une remise.

Pour copie conforme au registre,

A Apach, le 23/09/2014

Le Président,

Régis DORBACH

